

Entourage d'enfants handicapés

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **55 (1967)**

Heft 78

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-271816>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Une question

Veillez bien me permettre de vous demander votre opinion sur un autre chemin à prendre pour enfin arriver au but, sans nous exposer ultérieurement à cette dictature absolue et sans égard de nos concitoyens, dictature qui est la plus grande ironie pour notre soi-disant démocratie. Il s'agit d'une idée, mentionnée aussi par le professeur Kägi à Zurich, dans un article qu'il a publié dans la *Neue Zürcher Zeitung* après le 20 novembre, et où il parle de la possibilité pour les femmes suisses de demander leur égalité politique comme leurs Droits de l'homme (*Menschenrecht*), auxquels a droit chaque individu.

Je suis d'avis que si le professeur Kägi exprime une pareille possibilité (il est un célèbre professeur de droits internationaux), il serait un devoir pour le Suffrage suisse de se mettre en relation avec ce juriste éminent, afin de discuter avec lui la possibilité d'une pareille démarche.

Vu que les Romandes ne possèdent pas non plus les droits fédéraux, elles auraient peut-être aussi intérêt à se joindre à une démarche éventuelle dans le sens indiqué. Autant que je sache, les Zurichoises ne semblent pas encore avoir trouvé le courage de se mettre en relation avec le professeur Kägi.

En tout cas, je ne voulais pas manquer l'occasion d'attirer votre attention sur cette possibilité et vous prie d'agréer, Madame la rédactrice, l'expression de mes sentiments très distingués.

M. WIRTH, Zurich.

Réd. - La question est posée. Nous la transmettons à Mme Lotti Ruckstuhl, présidente du Suffrage féminin. Celle-ci voudra peut-être y répondre dans notre prochain numéro.

Dialogue avec soi-même

Imaginez-vous confortablement assise, un verre à la main. Laissez-vous envahir par la rêverie et répondez-vous à vous-même...

Combien d'années se sont écoulées depuis la fin de mes études?... Est-ce que je regrette cette époque? Je pourrais me demander si j'ai beaucoup évolué depuis. Mais, au fond, qu'est-ce qui m'a fait évoluer? Est-ce d'avoir beaucoup appris « sur le tas », d'en savoir plus sur le plan théorique?...

Je pourrais aussi me demander si j'ai encore le sentiment d'avoir la vie devant moi; si j'envisage encore de changer, d'apprendre; si, dès maintenant, j'ai envie de changer.

Au cours des dernières années, il est paru des livres, des articles de journaux, de revues qui m'intéressaient. Qu'en ai-je retiré d'utile pour ma vie professionnelle, pour ma culture personnelle?...

...Recherche opérationnelle, informatique, gestion intégrée, optimisation... Oui, bien sûr, j'en ai entendu parler... Saurais-je les définir clairement?

Je suis persuadée que dans certains domaines professionnels, il est indispensable de se perfectionner. Et dans mon domaine à moi? Ce qui compte, c'est surtout la compétence, n'est-ce pas? Mais cela suffit-il?...

De toute façon, j'ai trop de travail. Je n'ai pas

Nous prenons prétexte de la « Semaine vaudoise d'aide aux déficients mentaux » (7 au 15 octobre) pour publier ci-dessous des extraits d'un rapport du Dr Charles Ziegler et de Michel Buenzod présenté à l'Association vaudoise de parents d'enfants mentalement déficients. Il importe en effet que le public soit informé du problème de la déficience mentale et conscient de son ampleur et de l'urgence de mesures à prendre.

* * *

Le nombre et la diversité des cas de déficients dans le canton exigent qu'une **solution d'ensemble** soit donnée à ce problème.

La mise en place des dispositifs prévus par le **plan hospitalier** ne résoudra pas tous les problèmes qui se posent aux parents, puisque ne s'y trouve pas inclus tout ce qui a trait à

- l'école et l'éducation;
- la formation professionnelle;
- le travail protégé;
- les homes résidentiels, etc.

C'est pourquoi notre Association demande la création d'un **Centre vaudois de la déficience mentale**.

Un tel centre devra répondre à tous les besoins des déficients mentaux, de la naissance jusqu'à la mort, car, comme le disait le chef du Service de l'Enfance « le combat pour une amélioration des conditions d'existence des handicapés mentaux doit se mener à la fois sur tous les fronts ».

Avant d'aborder, dans les grandes lignes, la description d'un tel centre, nous voudrions présenter trois remarques:

a) La réalisation complète d'un tel projet prendra certainement du temps. On ne fait pas sortir de terre, par un coup de baguette magique, une insti-

tution semblable. Un certain nombre d'années passeront avant que les parents vaudois aient à leur disposition tout ce qu'il leur faut. Mais, si le réalisme apprend la patience, il n'en reste pas moins que nous serons vigilants: nous demandons que les **études commencent immédiatement**.

b) Les institutions existantes, qui, bien qu'insuffisantes, rendent de grands services, doivent être renforcées par la création d'un Centre vaudois de la déficience mentale. Nous ne proposons pas d'édifier à côté de ce qui existe, mais à **partir** de ce qui existe.

c) Enfin, le mot « centre » ne signifie nullement qu'il s'agit de centraliser administrativement. L'organisation envisagée doit être assez souple pour englober toutes les institutions existantes et à venir, quel que soit leur statut juridique: services de l'Etat, des communes, assurance invalidité, et institutions privées reconnues d'utilité publique.

Par contre, ce qui nous apparaît comme **absolument essentiel, c'est que soit instituée une politique d'ensemble; c'est qu'il existe un organisme ayant une vue globale de la situation et au sein duquel des médecins, des pédagogues, des administrateurs de l'Etat et des parents prennent des décisions ayant une portée générale.**

LA SITUATION EMPIRE

On parle souvent de l'augmentation de la durée moyenne de la vie. On fait parfois allusion au fait que cette augmentation est plus sensible encore chez les handicapés mentaux, qui sont en général des êtres fragiles, que dans l'ensemble de la population.

D'après des chiffres récents, nous savons qu'aujourd'hui, sur six arriérés graves, un seul atteignait l'âge de trente ans. Dorénavant, il faut compter que sur six arriérés graves, cinq atteindront l'âge de trente ans.

Ce qui signifie que là où il y avait

1 Eben-Hézer,

il faudra 5 Eben-Hézer;

que là où il y avait 1 Etoy,

il faudra 5 Etoy,

et ainsi de suite.

Ces chiffres font comprendre pourquoi l'embouteillage des homes pour adultes est si alarmant, ils montrent qu'**inéluctablement, la situation ne peut qu'empirer rapidement** et, que seul un centre posé par-dessus les divisions administratives, pourrait envisager les conséquences de cette évolution.

PRÉVOIR L'AVENIR

Ce centre n'existe pas. Aujourd'hui, les questions posées par la déficience mentale sont du domaine de presque tous les Départements cantonaux, au moins de cinq d'entre eux:

— Le Département de l'intérieur, pour le Service de la santé publique et le Service de l'enfance (il faut souligner, en passant, que le Service de l'enfance est loin de couvrir l'ensemble des problèmes).

— Le Département de justice et police et, dans l'ordre judiciaire, l'Office du tuteur général.

— Le Département de l'instruction publique, pour les classes de développement.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande: elle est moyenne et dépend surtout des époques de constructions en masse ou de ralentissement dans l'industrie du bâtiment. Quoi qu'il en soit, la dessinatrice en bâtiment ne manquera jamais de travail.

Perspectives d'avenir: comme en ce qui concerne les autres dessinatrices spécialisées (en chauffage, par exemple), il s'agit pour la dessinatrice en bâtiment, de prouver qu'elle est aussi capable que ses collègues masculins de mener à bien l'une de ces tâches que, jusqu'à présent, on confiait surtout aux hommes. Quand elle aura su également s'imposer sur les chantiers, ses perspectives d'avenir seront encore plus nombreuses et intéressantes, ne serait-ce qu'au point de vue financier.

L'offre: un métier d'avenir, encore passablement neuf pour la femme. Toute femme « de tête » y puisera de grandes satisfactions. L'ambiance des ateliers d'architectes est, la plupart du temps, très sympathique, et quand la dessinatrice a l'occasion d'aller travailler sur le chantier, il y a l'agrément du plein air...

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaire: en général, 44 heures par semaine. Certains ateliers pratiquent la semaine anglaise.

Congés: 3 semaines par an.

Salaire: pendant l'apprentissage, la future dessinatrice gagne, par mois, 50 francs la première année, 100 francs la deuxième, 150 francs la troisième et 250 francs la quatrième. Diplômée, elle pourra atteindre le chiffre de 900 à 1300 francs, selon âge, capacités... et patron.

Avantages sociaux: assurance maladie-accidents.

- Le Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, pour la formation professionnelle.
- Et, cela va de soi, le Département des finances.

La coordination entre ces cinq Départements n'existe pratiquement pas, alors que nombre de problèmes sont complexes et dépendent de plusieurs d'entre eux.

Un plan hospitalier vaudois a été mis sur pied parce que, dans le domaine de la santé publique, il est impossible aujourd'hui d'avancer sans prévoir, poser des jalons, établir une politique globale.

La lutte contre la déficience mentale est un aspect essentiel de la santé publique.

Entourage d'enfants handicapés

Comme l'a relevé Mlle Cornaz, le 5 mai, à l'Ecole d'études sociales, dès l'ouverture de la séance de présentation du travail de diplôme de Mlle Laurence von Le Bret, celui-ci est le fruit d'une longue expérience.

Mlle von Le Bret a insisté sur l'empressement avec lequel les parents ont collaboré, s'efforçant de répondre le plus objectivement possible, de faire leurs rancœurs et de donner une image claire des problèmes de la famille.

Il semble que la plupart des parents préparent qu'on leur dise franchement ce qu'il en est dès que le diagnostic est posé, mais qu'ils comprennent souvent mal les possibilités qui s'offriront malgré le handicap. A ce stade, il y a parfois des récriminations, on cherche les responsables d'une fâcheuse hérédité et ce seront naturellement toujours les ascendants de l'autre. Les prêtres et pasteurs savent-ils alors soutenir et aider? Le problème des réactions des frères et sœurs, des voisins, des commerçants, du public en général, se pose dès ce moment. A ce propos, Mlle von Le Bret a remarqué que le public réagit avec plus de sympathie devant une infirmité physique que devant un cas d'arréation mentale.

Ce n'est souvent que lorsque l'enfant, ayant atteint 6 ans, est pris en charge par des services spécialisés, que les parents ont leur premier contact avec un service social. Le placement de l'enfant, même s'il est nécessaire, est parfois catégoriquement refusé.

La plupart des parents, tant qu'ils n'ont pas eux-mêmes un enfant handicapé, oublient rapidement les informations données chaque année par Pro Infirmitas, au moment de sa vente de cartes. Les associations de parents ont une valeur indéniable, car elles permettent de parler ouvertement de problèmes communs.

Comment aider davantage?

Mlle von Le Bret a terminé par toute une série de suggestions pratiques, entre autres un meilleur dépistage entre la naissance et 6 ans, afin de pouvoir mieux aider les parents qui se sentent souvent très seuls et incompris dans cette période qui est la plus difficile; puis, dans le cadre des Ecoles de parents, des cours où l'on discuterait les différents handicaps et les possibilités de les améliorer, peut-être aussi des groupes de discussion pour les frères et sœurs de jeune infirme; surtout l'éducation de la collectivité, à commencer par les parents d'enfants normaux. Elle a signalé l'excellent travail d'équipe fait à Londres auprès de parents d'enfants handicapés; elle a souhaité une meilleure information des ecclésiastiques afin qu'ils puissent mieux guider et soutenir les parents d'abord, puis les infirmes.

Savons-nous quelle somme de patience et de persévérance il faut aux parents d'enfants handicapés? Mais en concluant, Mlle von Le Bret a rappelé la valeur de chaque être humain et que Pierre de Coubertin a dit une fois à la veille de Jeux olympiques que ce n'était pas le but qui comptait, mais l'effort pour y parvenir.

Ce travail remarquable a valu son diplôme d'assistante sociale à Mlle von Le Bret.

Abonnez-vous à « Femmes suisses »

SOLIDARITÉ FÉMININE

- la Photo
- le Ciné
- la Projection
- la Photographie en couleurs
- les Travaux soignés

Reportages, poses, passeports poses enfants, etc.

PHOTOCOPIE

Mme Suzanne Amrein - Graf
27, quai des Bergues

Mme Jeanne-Marie Small

Quai Capo-d'Istria 5 ☎ 25 76 53
1205 Genève

RÉDACTRICE - TRADUCTRICE

Mme Berthe Medici

6, rue Henri-Mussard ☎ 36 84 61
1208 Genève

TRADUCTRICE

La dessinatrice en bâtiment

APTITUDES REQUISES:

Aptitudes pour le dessin en général, Habileté manuelle, Esprit mathématique, précision, ordre, propreté, minutie.

Formation nécessaire avant l'apprentissage:

avoir terminé sa scolarité, si possible en primaire supérieure.

Age minimum d'entrée en apprentissage: 16 ans.

Durée de l'apprentissage: sur le territoire de la Confédération, cette durée est, en général, de 3 ans. Cependant, en Suisse romande, et particulièrement dans le canton de Vaud, elle est de 4 ans.

Lieu d'apprentissage:

les apprenties dessinatrices en bâtiment sont formées dans les bureaux d'architectes. De plus, elles doivent suivre des cours théoriques à l'école complémentaire professionnelle. Enfin, à l'occasion, on leur permettra de compléter leur apprentissage en les occupant utilement sur les chantiers.

APPRENTISSAGE

Programme de 1re année: calquer au crayon et à l'encre de Chine des plans de détail, des plans d'exécution et des plans d'ensemble. Exercer à fond l'exécution des inscriptions techniques normales et des cotes. Peindre et plier des plans. Exécuter des travaux généraux de bureau, par exemple, tenir le contrôle des plans. Apprendre à dessiner (d'après des croquis) des plans de détail, notamment pour les travaux de maçonnerie, charpenterie, menuiserie, couverture et ferblanterie.

Programme de 2e année: dessiner seule des plans de détail et des plans d'exécution, des plans, coupes et façades, d'après données, croquis et plans de projets. Porter les cotes et les inscriptions nécessaires. Dessiner des plans à main levée. Apprendre le dessin perspectif.

Programme de 3e année: dessiner seule des projets de construction et des bâtiments simples et les mettre au net. Etablir des devis et des avant-métrés pour des constructions simples.

Programme de 4e année (dans le canton de Vaud): Les travaux des trois premières années sont répétés et approfondis. Elaboration, d'une manière indépendante, de projets plus importants, y compris la soumission.

Connaissances professionnelles: matériaux et matières premières les plus utilisés dans l'industrie du bâtiment (dénomination, origine, propriétés, emploi et produits en vente dans le commerce). Dispositions légales relatives à la police des constructions et du feu. Connaissances élémentaires relatives aux constructions architecturales et aux techniques de travail. Notions élémentaires sur les résistances dans la mesure où elles sont indispensables à la compréhension des plans. Mesures et désignations usuelles pour les principaux travaux de maçonnerie, charpenterie, menuiserie, couverture et ferblanterie. Différentes sortes de papiers et caractéristiques des principaux procédés de reproduction. Connaissances relatives à la pratique des affaires (calcul, tenue des livres, langue maternelle, instruction civique et économie publique).

HECJF